

## Protection de l'acquéreur emprunteur : condition suspensive de prêt et régime du contrat de prêt

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

### Public concerné :

---

Notaire et collaborateurs pratiquant la vente immobilière

### Objectifs pédagogiques :

---

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les opérations entrant dans le champ d'application du dispositif dit Scrivener II
- Rédiger la condition suspensive d'obtention de prêt et maîtriser les conséquences de sa défaillance
- Connaître les principales décisions jurisprudentielles applicables en la matière
- Maîtriser le régime juridique de l'offre de prêt et de son acceptation

### Contenu :

---

#### Champ d'application du dispositif dit Scrivener II

- Opérations concernées
- Parties à l'opération

#### L'interdépendance du contrat de prêt et du contrat de vente : la condition suspensive d'obtention de prêt

- La renonciation à la condition suspensive
- Les diligences imposées à l'acquéreur
- La réalisation de la condition : émission d'une offre de prêt ou accord de principe ?
- Les principales clauses déclarées irrégulières par la jurisprudence
- La défaillance de la condition

#### Le contrat de prêt

- La fiche d'information standardisée européenne
- L'évaluation de solvabilité
- L'offre de prêt : mentions obligatoires/notification de l'offre/irrégularité de l'offre
- L'acceptation de l'offre : délai et forme
- Le contentieux du TEG

## Prérequis :

---

Bonnes connaissances générales en droit de la vente immobilière

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : EN INTER

Durée de la formation : 3,50 heures

Présentation des diverses règles applicables

Mise en œuvre par des cas pratiques

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation